

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 08/02/2025 à 20h30

Présents : François ARCANGELI, Michèle ARCANGELI, Jean CAZES, Colette FABRE, Jacques FONTAS, Michel MATHIEU, Johan PRADERE, Sylvie SIMPSON

Jean Paul ESTRADE donne procuration à Jean CAZES.

Johan PRADERE est désigné secrétaire de séance.

En préambule, M. le Maire rappelle que lors de l'organisation de cérémonies les invitations émanent de la Mairie. Dans le cas où un Conseiller souhaiterait émettre une demande particulière, il convient au préalable d'échanger sur le sujet avec M. le Maire afin d'éviter tout type d'incident.

1. Validation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21/12/2024.

Adopté à l'unanimité, M. CAZES et M. ARCANGELI signent le P.V. Il sera affiché au tableau d'affichage de la mairie.

2. Comptes rendus de réunions

Jean CAZES :

Conférence des maires :

Le PETR Pays Comminges Pyrénées est un syndicat qui regroupe les 3 communautés de communes Cagire Garonne Salat, Cœur et Coteaux du Comminges et Pyrénées Haut Garonnaises, en regroupant 235 communes représentant 77231 habitants sur un territoire de 2137 km². Autour d'une direction le PETR se découpe en 2 pôles : un pôle ADS (Application du Droit au Sol) et un pôle Développement Territorial. Les missions consistent à coordonner, animer et accompagner les dynamiques locales autour de projets de développement économique, transition énergétique, d'aménagement du territoire et de recherche de financement.

Focus sur 2 projets du PETR :

Présentation de l'outil observatoire du territoire : à travers une visualisation interactive permet de suivre l'évolution du territoire sur des thématiques variées (population, emploi, biodiversité, agriculture, urbanismes...) Les données sont consultables de 2 façons, par une application cartographique (cartes interactives) ou par une application d'exploration (filtrage et graphiques).

Application de covoiturage pour les déplacements en zone rurale LIANE :

Pour compenser la faible utilisation des applications actuelles sur les trajets courts. Expérimentation en cours sur 3 bassins de vie, retour d'expérience fin avril.

Réunion d'échange avec le tribunal de Saint-Gaudens :

Rappel sur les pouvoirs de police du Maire sur les immeubles insalubres ou menaçant de ruine. Rôle du Domaine dans la gestion des patrimoines privés. Succession vacante, le tribunal donne la fonction de curateur au Domaine qui prend en charge les intérêts patrimoniaux de la succession.

Présentation du Pôle Régional immobilier de l'état (Commercialisation, gestion des baux, expertise immobilière).

Biens vacants sans maîtres.

Effondrements des centres villes (villes nouvelles construites sur des bases n'ayant pas de fon-

dations, vieillissement des structures, bois attaqués...) Mise en œuvre de politique de préservation du patrimoine à travers partenariats public-privé.

Contestations des funérailles : désaccord sur les modalités des funérailles (lieu, mode ou rituel choisis) Saisie du tribunal judiciaire, le juge doit statuer dans les 24 heures. Le tribunal notifie la décision au Maire qui doit s'assurer qu'elles sont respectées.

Audit énergétique des bâtiments communaux :

En contact avec l'AREC OCCITANIE, le SDEHG réalise une campagne de diagnostic énergétique des bâtiments communaux. Ce programme est financé à 95% par le SDEHG et le programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) +CHENE, une charge de 5% restera à la commune, soit un maximum de 300€ par bâtiment. Le fond CHÈNE est le principal outil de financement des collectivités territoriales en fournissant une aide à la décision en amont des travaux de rénovation énergétique de leur patrimoine bâti.

Programme LED ++ avec Michel MATHIEU

L'opération LED++ permet de réaliser la rénovation de l'ensemble des 121 points lumineux en une seule opération sur l'année 2025. Les lanternes énergivores seront remplacées par des lanternes LED équipées en 30W (avec maintien de l'extinction nocturne).

Cette opération permettrait de réaliser 70% d'économie d'énergie et disposerait d'appareils d'éclairage public neufs, de dernière génération, optimisés pour limiter la pollution lumineuse afin de préserver la biodiversité et la santé humaine.

Assainissement Collectif avec François ARCANGELI et Jean Paul ESTRADE

Restitution des phases 3 et 4 de l'étude de révision du schéma directeur d'assainissement des eaux usées.

Rappel du contexte :

Phase 3 enquête chez les établissements « assimilés domestiques »

Phase 4 étude de l'ANC, hypothèses et potentiel de raccordement, scénario d'assainissement.

7 zones d'études sont ciblées :

- Secteur Pène Blanche
- Secteur Place de la Mairie
- Secteur Biasc
- Secteur Planque
- Secteur route de Paloumère
- Secteur Saint Aloy
- Secteur RD13 Route Barat

A partir de ces zones 4 orientations de scénario sont étudiées :

Scénario A1 : assainissement collectif pour le bourg restreint avec création d'une station sur la parcelle au nord du chemin de Pelach avec possibilité d'élargissement vers Planque A2, Route de Paloumère A3, Saint Aloy A4.

Scénario B : idem A avec création d'une station en bordure de la route de Barat parcelle sud du lotissement des Saules.

Scénario C : idem A et B avec création d'une station en bordure de la route de Barat parcelle nord du lotissement des Saules avec possibilité de raccorder le lotissement du Couartet en passant sous l'Arbas.

Scénario D : création de 3 assainissements pour le bourg restreint. Step (station d'épuration de proximité) idem A couvrant Secteur Pène Blanche, Step Place du Biasc, Step Place de la Mairie niveau accès Château.

Des pistes d'optimisation des scénarios étudiées sont mises en avant :

- Scénario A : écarter Secteur Saint Aloy peu de contraintes de réalisation, plusieurs ANC sont neufs. Intégrer première maison de la route de Paloumère (étude de faisabilité traversée goutte du Piastre). Intégrer le projet de renouvellement d'AEP route de Planque.
- Scénario D : abandonné au regard des zones inondables et de la faible disponibilité de foncier.

A l'issue de cette première réunion, le scénario A est pressenti avec potentiellement intégration de l'élargissement A3 vers route de Paloumère. Les scénarii B et C avec une implantation de la station en zone urbanisée sont abandonnés. Au cours de la prochaine rencontre, l'accent sera porté sur la rénovation des STEP du lotissement des Saules et du Couartet.

François ARCANGELI :

PNR : l'écriture de la charte se poursuit. Accueil de l'IGEDD (Inspection générale de l'environnement et du développement durable) en janvier. Mise à enquête publique en Mars. Délibération des communes au dernier trimestre 2025.

Projet de rénovation des thermes de Salies. Les études préparatoires se poursuivent avec l'accompagnement de l'AREC et d'un bureau d'études spécialisé.

FNGIR (Fonds national de garantie des ressources) : Une motion vient d'être votée en Conseil communautaire pour dénoncer l'usage du produit des impôts prélevés sur le territoire : 68 % de l'impôt communautaire et 43 % de l'impôt communal est prélevé par le FNGIR pour maintenir de train de vie des communes des plus riches.

Sylvie SIMPSON : Réunion Visio sur les évolutions de l'outil de communication Panneau Pocket.

3. Délibérations

Objet : Demande de subvention matériel informatique

Référence 202501A

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de renouveler le matériel informatique du secrétariat de mairie et d'installer un système d'écran caméra dans la salle du conseil. Pour ce faire, il propose de solliciter le Département d'une demande de subvention dans le détail suivant :

Dépense TTC	6 289.93€
Recettes	6 289.93€
Département 40%	2 096.64€
TVA 20%	1 048.32€
Part communale	3 144.97€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver cette demande de subvention.

Objet : Autorisation de passage et avis sur l'inscription au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée non-motorisée

Référence 202501B

Monsieur le Maire indique que la Communauté des Communes Cagire Garonne Salat est gestionnaire des sentiers pédestres, équestres, vélo sur son territoire reconnus d'intérêt communautaire. La commune d'Arbas participe au développement de ce réseau sur son territoire.

Par délibération en date du jeudi 16 février 2023 le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Cagire Garonne Salat a décidé de la création de l'itinéraire VTT n°23 « les hameaux de la vallée de l'Arbas » et a demandé au Département de la Haute-Garonne de faire une analyse de cet itinéraire avant de l'inscrire au PDIPR. Conformément aux dispositions de l'article L.361-1 du Code de l'environnement, le Conseil Municipal doit donner son avis sur l'inscription au PDIPR de cet itinéraire et autoriser le passage sur le territoire communal tel que décrit sur le tracé ci-joint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser l'inscription au PDIPR de l'itinéraire VTT n°23 « hameau de la vallée de l'Arbas ».

4. Questions diverses.

Encombrants : M. le Maire informe que le coût de traitement des déchets étant en constante augmentation, les déchetteries sont plus exigeantes sur la nature des dépôts effectués. A ce titre, une information auprès des habitants spécifiera les dispositions obligatoires lors de la demande de relève d'encombrants (pliage des cartons, séparation verre et bois...).

RCB : Jacques Fontas demande si le bureau d'études a contacté la commune. Monsieur le Maire répond que le bureau d'étude sera contacté dès que le plan de financement sera bouclé. A ce jour, nous sommes dans l'attente de la réponse de financement du Département et de la Région.

Budget : Jacques Fontas demande une réunion de travail afin que le conseil soit plus impliqué sur les choix du prochain budget et puisse proposer des projets en amont de la construction budgétaire. François Arcangeli mentionne que le débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. Jacques Fontas répond que rien n'interdit de le faire pour les communes de moins de 3 500 habitants comme Arbas. M le Maire précise que cela est prévu et propose que cette réunion se fasse dès la consolidation du compte financier unique qui remplace le compte administratif.

Forêt : Jacques Fontas demande si la parcelle de bois communal a été exploitée. M le Maire répond que non en raison du retard de l'exploitant.

Michel Mathieu soulève le problème des déjections canines. Les chiens sont interdits au Pré Commun. Monsieur le Maire informe que la clôture côté ruisseau va être réalisée, par la suite une communication de sensibilisation sera portée auprès du public afin de rappeler le devoir de chacun pour le bien de tous.

Monsieur le Maire informe que les travaux de réfection de la dalle du Pré Commun sont programmés au mois de mars. Une opération de dératisation sera réalisée à proximité des points de dépôt des ordures au printemps.

Michel Mathieu alerte sur l'encombrement du ruisseau de Planque. Monsieur le Maire propose que l'on rentre en contact avec le Syndicat rivières Salat-Volp pour nous conseiller sur ce sujet.

Fin de la séance à 22h40.

La date de la réunion de travail budgétaire est fixée au samedi 22 mars à 10h00

La date du prochain conseil municipal est fixée au vendredi 4 avril à 18h30.

Le Maire,

Jean CAZES



Le Secrétaire de séance,

Johan PRADERE

